



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 62028

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité au sujet du projet de la direction générale de l'enseignement et de la recherche agricole de réforme de l'enseignement technique agricole. La nouvelle grille horaire envisagée risque en effet de se traduire par une baisse du volume horaire des enseignements prodigués aux élèves. En effet, alors que les grilles horaires en cours aujourd'hui tiennent compte des nombreuses contingences secouant les années scolaires de l'enseignement technique agricole, le projet présenté envisage l'année d'un seul bloc : de fait, il risque de réduire le nombre d'heures annuelles. Aussi, il lui demande de quelle façon il compte garantir le maintien du volume horaire d'enseignement dans le secteur de l'enseignement technique agricole.

Texte de la réponse

L'harmonisation des programmes de formation a pour objectif de présenter l'organisation annuelle des enseignements sous forme d'horaires hebdomadaires. Cette rénovation a été motivée par la volonté de disposer de modèles de grilles horaires par diplôme qui soient les mêmes pour tous les établissements d'enseignement technique agricole. Le travail d'harmonisation qui a été engagé en 2004 a fait l'objet d'une large concertation. Les avis recueillis et les échanges lors des groupes de travail ont permis de faire évoluer le projet initialement présenté par les services du ministère. Les nouvelles grilles horaires issues de cette concertation garantiront une plus grande transparence et davantage d'équité dans l'allocation des moyens aux établissements d'enseignement agricole. Elles seront mises en place à la rentrée scolaire 2005 pour laquelle le maintien de la dotation globale horaire allouée à l'enseignement agricole a été annoncé.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62028

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2005, page 3398

Réponse publiée le : 28 juin 2005, page 6439